



DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2019.065

Séance du 19 décembre 2019

Demande de subvention pour la réalisation d'une étude préalable et d'avant-projet sommaire d'aménagement urbain de la zone d'activité économique de Buc, dans le cadre de la convention cadre pour la mise en œuvre du contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 19 décembre 2019

Date d'affichage : 27 décembre 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Philippe BRILLAULT, M. Patrick CHARLES, M. François DE MAZIERES, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Arnaud HOURDIN, M. Claude JAMATI, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE.

Absents excusés:

M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, M. Luc WATTELLE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-5 ;
- Vu la délibération D.2019.04.10 du Conseil communautaire du 2 avril 2019, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu la délibération D.2019.06.14 du Conseil communautaire du 24 juin 2019, portant actualisation des délégations de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- Vu la délibération n° CR 58-15 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Plan ;
- VU la délibération n° CP 2015-605 du 8 octobre 2015 relative aux modalités de mise en œuvre du soutien aux dynamiques territoriales péri-urbaines, rurales et des pôles de centralité (aide à l'ingénierie territoriale) ;
- Vu la décision du bureau communautaire n° 2019-05-01 du 9 mai 2019 approuvant la convention-cadre tripartite entre l'Etat, la Région et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 617 : « frais

d'études », fonction 90 : « développement économique ».

Contexte

Le programme d'études, porté par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et soumis à convention, porte sur une étude préalable et d'avant-projet sommaire d'aménagement urbain de la zone d'activité économique de Buc. Le coût global de cette étude est estimée à 150 000 € et subventionnée à 70% par la Région Ile-de-France.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) de solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 105 000 € pour la réalisation de l'étude préalable et d'avant-projet sommaire d'aménagement urbain de la zone d'activité économique de Buc ;
- 2) d'approuver le plan de financement et son échéancier de réalisation de l'étude tel qu'annexé ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette subvention.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.